



Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Représentés: 4
Absents : 2

Le Jeudi 24 Novembre 2016, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Paul PAYOT- Le Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire.**

Étaient présents :

M. Eric FOURNIER , Mme Aurore TERMOZ , M. Bernard OLLIER , M. Jean-Louis VERDIER , Mme Fabienne BOZON-RAVANEL , Mme Sylvie CEFALI , M. Christian DUCROZ , Mme Elisabeth CHAYS , M. Jean-Michel COUVERT , M. Michel PAYOT , M. Yvonick PLAUD , M. Pierre SLEMETT , Christiane CLEAVER , Mme Michèle RABBIOSI , Mme Marion BONNET , M. Claude JACOT , Mme Marie Noëlle FLEURY , Mme Élodie BAVUZ , Mme Alexandra SEIMBILLE , M. Christophe DE LAAGE , Mme Flore MARCHISIO , Mme Isabelle MATILLAT , Patrick DEVOUASSOUX

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Jacqueline FATTIER donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Michel PAYOT , Mme Françoise DEVOUASSOUX donne pouvoir à Mme Isabelle MATILLAT, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ.

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Jean-Claude BURNET, M. Gaspard VALETTE-MOREL

Secrétaire de séance : Mme Élodie BAVUZ

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire fait part des communications, et notamment le titre de « Marianne d'air » attribué à la communauté de communes, la prochaine réception des véhicules électriques des services municipaux, les futures manifestations prévues les prochaines semaines, dont les vœux du Maire, début janvier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Septembre est approuvé à l'unanimité.

TRANSITION ENERGETIQUE

PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU TORRENT DE TACONNAZ - PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

M. Bernard OLLIER présente le dossier. Le terrain est mis à disposition de l'entreprise VOLTALIA/BENEDETTI/GUELPA/GIRUS. Un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans a été rédigé, qui prévoit le versement d'une redevance de 11 % à 100 % selon la production et l'ancienneté de la centrale.

Ce dossier rapportera de l'argent à la commune pendant 60 ans et permet d'économiser 1 100 tonnes de CO2 par an.

Le Conseil Municipal est appelé à substituer la société Taconnaz Energie aux sociétés porteuses du projet.

M. le Maire rappelle la longueur des processus administratifs, la production pourrait débuter en 2020. Elle permettra à la vallée de devenir une vallée à énergie positive, produisant davantage d'énergie qu'elle en consomme. En outre, les communes de Chamonix et des Houches sont appelées à participer au capital à hauteur de 33 %. Il précise que la présence d'une orchidée sauvage pourrait retarder la mise en œuvre.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU TORRENT DES FAVRANDS - PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

M. Bernard OLLIER donne connaissance du projet de délibération. La société SUMATEL porte le projet. Il rappelle le calendrier de l'opération. La mise en exploitation est prévue vers 2019. Le BEA est proposé pour une durée de 33 ans.

Madame Flore MARCHISIO s'interroge sur ce moindre pourcentage versé par rapport à Taconnaz.

M. Bernard OLLIER rappelle l'historique de la négociation et la plus petite taille du projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. Bernard OLLIER informe le Conseil Municipal du souhait de voir créer une unité de méthanisation. Un bureau d'études a été missionné pour étudier le gisement potentiel.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MONTENVERS

Madame Élodie Bavuz quitte la salle, elle ne prendra pas part au débat.

M. Eric FOURNIER expose le projet de délibération et l'érosion de la fréquentation du site, la baisse du niveau du glacier et son accès avec la télécabine, les activités et les boutiques. Il existait un enchevêtrement de concessions. Des modifications ont été opérées. L'an dernier une procédure a été lancée pour l'hôtel. Il ne peut plus être envisagé de fonctionner selon le mode actuel complexe. Il faut procéder à la résiliation anticipée des actuelles concessions pour accélérer la démarche et avoir une convergence de calendrier. La grotte était jusqu'ici indépendante.

Il fallait rédiger une proposition attentive pour le site, économiquement équilibrée et viable, confier un avenir à hauteur du site de renommée internationale.

Il est proposé de procéder à la réalisation anticipée de la concession de la télécabine, des boutiques et des bars. Dans un deuxième dossier sera examiné le processus de délégation de service sur le site, avec clarification et relance d'un plan d'investissement.

Le futur concessionnaire aura en charge l'aménagement et l'exploitation des boutiques, la reprise de la télécabine avec la déconstruction des anciennes installations, situées dans une zone dont l'exploitation est devenue difficile, avec une éventuelle modification en fonction de la fonte du glacier à terme, la gestion des réseaux, cheminements et sentiers autour du site, l'aménagement et l'exploitation de la grotte, éventuellement sous une autre forme en fonction de l'évolution.

Des options sont intégrées : participation financière par une liaison Chapeau-Mottet, la rénovation du temple de la nature, la galerie des cristaux, son maintien ou non en fonction des propositions reçues, la création d'un centre d'interprétation du climat.

Il est précisé que le centre d'interprétation avait été envisagé en partie principale mais que l'évolution des coûts a conduit à le positionner en option.

Deux questions sont soumises au vote : la résiliation anticipée des concessions actuelles, télécabine boutiques et bars, et le principe de la délégation nouvelle sur le site.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur le calendrier envisagé.

M. Eric FOURNIER évoque la date du 1^{er} Septembre pour la signature en fonction du déroulement de la procédure. Il faut aller vite sur un secteur qui perd de son attractivité et qui nécessite d'adosser au site naturel exceptionnel des aspects muséographiques et pédagogiques (fonte, réchauffement...) pour construire un projet d'ensemble. Si aucun candidat ne se présentait, si la DSP devait être déclarée infructueuse, l'exploitation actuelle continuerait.

M. Christophe DE LAAGE s'interroge sur le rôle de la Compagnie du Mont-Blanc qui a déjà dessiné les projets.

M. Eric FOURNIER confirme que le concessionnaire a réfléchi à des aménagements, a réalisé des études mais que la ville a souhaité prendre la maîtrise et lancer l'opération décrite. Les études réalisées seront mises à disposition de tous les candidats. Elles seront valorisées dans le futur contrat.

M. Patrick DEVOUASSOUX s'interroge sur la hausse de l'estimation des travaux.

M. Eric FOURNIER rappelle les études de la DREAL, les conditions de sécurité, les matériaux, la pérennité du site. Il justifie par cela les coûts annoncés et leur augmentation.

La délibération est approuvée à l'unanimité (Madame Bavuz ne prend pas part au vote).

PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU SITE DU MONTENVERS

Madame Élodie Bavuz quitte la salle, elle ne prendra pas part au vote.

M. Eric FOURNIER a présenté le sujet lors de la délibération précédente.

La délibération est approuvée à l'unanimité. (Madame Élodie Bavuz ne prend pas part au vote).

APPROBATION DES CONTRATS D'HYPOTHEQUES ENTRE HRM ET LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES – DELIBERATION MODIFICATIVE

M. Yvonick PLAUD donne connaissance du projet de délibération et rappelle l'accord donné par le Conseil Municipal le 29 Septembre dernier. A la suite d'une renégociation des taux d'intérêt, il convient de délibérer à nouveau. Les prêts ont été négociés à la baisse.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA SOCIETE HRM

M. Eric FOURNIER présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE DU PETIT DRU ET DU GRAND DRU - AVENANT AU CONTRAT

M. Eric FOURNIER donne lecture du projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

M. Michel PAYOT donne lecture du projet de délibération et en précise les motivations. Le transfert sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020 mais peut être anticipé. L'expiration des contrats de Chamonix a pu permettre de réfléchir à l'anticipation. Il explique les différents modes de gestion qui pourraient être envisagés. Il explique les conséquences sur le plan de l'investissement, la facturation, la maîtrise des tarifs.

Il conviendra après la prise de la délibération de mettre en œuvre ce montage, de faire des propositions.

Il est demandé d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes, le transfert des pouvoirs de gestion, du personnel qui travaille à 100 % de leur temps.

Vallorcine, Servoz et les Houches se sont déjà prononcées favorablement.

En Avril, le montage devra avoir abouti, le contrat de délégation avoir été préparé pour consulter les opérateurs, afin d'avoir signé le 1^{er} Janvier 2018.

M. Eric FOURNIER précise que la Communauté de Communes sera en avance de deux ans sur les échéances législatives. Il y a nécessité de considérer l'harmonisation des différents contrats sur le territoire.

Le lien eau/assainissement est indispensable, il convient de travailler à la bonne échelle territoriale, celle du territoire de la Communauté de Communes, et prendre conscience du souhait des contribuables et de son intérêt.

Il s'agit d'une délibération équilibrée dans les conditions de transfert proposée. C'est un nouveau pas juridique anticipé, mais en considérant la nécessité de passer de nouveaux contrats d'ici à 2020, c'est une délibération justifiée.

M. Yvonick PLAUD précise qu'il s'agit d'une nouvelle étape. Le transfert doit être gagnant-gagnant. Le choix de mode de gestion est important. On ne doit pas se retrouver avec des tarifs en augmentation et on se doit d'être attentif au sujet des tarifs. La Communauté de

Communes prend de nouvelles compétences. On doit réfléchir sur l'avenir, la structuration de la collectivité, les élus doivent s'interroger sur l'avenir des quatre communes, la CC a désormais beaucoup de compétences, on doit se questionner pour franchir le pas supplémentaire le cas échéant.

M. Eric FOURNIER précise qu'un grand chantier s'ouvre, que la feuille de route telle que souhaitée par les élus sera respectée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.
GESTION FINANCIERE

ADOPTION DES TARIFS PUBLICS 2017

M. Yvonick PLAUD précise qu'une lettre de cadrage avait fixé le taux d'augmentation à 2 %. Certains tarifs sont importants et constituent une part conséquente des recettes budgétaires. Il détaille les tarifs. Il précise que concernant les marchés hebdomadaires, il est impossible de distinguer producteurs et revendeurs, ce qui aurait été souhaitable. Il précise que le prix des terrasses augmente de 2 % et qu'un comparatif a été effectué avec les stations.

Concernant la carte « gens du pays » et « résident », il conviendra de réfléchir sur les tarifs en fonction de ce qui est envisagé comme services, voir aussi pour transférer les recettes à la Communauté de Communes.

Madame Aurore TERMOZ justifie les tarifs liés au secteur scolaire. Les tarifs sport/loisir ont été revus lors de la commission des finances ; celle-ci a souhaité une modération de l'augmentation.

Madame Sylvie CEFALI détaille les tarifs actuels et justifie la non augmentation.

M. Michel PAYOT explique les motivations de l'absence d'augmentation des tarifs des parkings : comportement des automobilistes, nouveaux parkings, loi Hamon. Il explique la transformation de certains tarifs.

M. Eric FOURNIER se félicite de la carte Via Cham stationnement 11 heures qui permet une rotation et une satisfaction des usagers.

M. Bernard OLLIER estime que le prix pour les autocaristes est trop faible au Grépon. Le prix sera augmenté avec les services qui seront proposés.

M. Jean-Michel COUVERT s'interroge sur les rappels envoyés aux personnes ne payant pas, parfois de faible montant. Il lui est précisé que le montant maximum des rappels est de 1 €.

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL souhaiterait que le prix des terrasses augmente davantage, le fonctionnement le justifiant.

M. Yvonick PLAUD donne lecture des tarifs d'autres villes pour justifier les tarifs.

M. Christophe DE LAAGE regrette l'importante de l'occupation du domaine public par certains commerces, qui transforment la ville en sapin de Noël. Il regrette la trop forte diffusion musicale.

M. Eric FOURNIER répond qu'il convient de différencier les domaines publics et privés sur lesquels la commune n'intervient pas comme elle le souhaite. Concernant les terrains sur le domaine public, la commune régleme. A propos du bruit, notamment sur les terrasses, les commerces demandent une autorisation de diffusion musicale, mais parfois non. La commune délivre des autorisations avec parcimonie et après analyse. Mais les efforts seront poursuivis pour limiter les nuisances.

Madame Flore MARCHISIO s'interroge sur les aménagements en cours Bois du Bouchet, cela donnera t'il lieu à paiement ?

M. Jean-Michel COUVERT donne réponse sur l'esthétique et la sécurité qui ont présidé à la décision.

Madame Elodie BAVUZ précise que la commission des travaux a validé ce choix à deux reprises, et qu'il s'agit d'aménagements amovibles.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Abstention de Madame Flore MARCHISIO.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES - TARIFICATION 2018

M. Yvonick PLAUD précise qu'il s'agit des tarifs 2018, pour des questions de promotion et de communication.

Les congrès représentent 33 % des occupations des salles et 80 % des recettes, ce qui donne lieu à réflexion.

M. Eric FOURNIER précise que d'autres salles sont utilisables, notamment l'auditorium de l'EMDI.

TARIFICATION DES FRAIS DE SECOURS - SAISON HIVERNALE 2016/2017

M. Jean-Louis VERDIER commente les tarifs proposés.

Madame Isabelle MATILLAT s'interroge sur la possibilité de percevoir une quote-part des ventes de forfait pour supporter les impayés des frais de secours, ou d'imposer l'assurance.

Madame Marie-Noëlle FLEURY précise qu'il peut être proposé une assurance facultative pour limiter les impayés.

M. Jean-Louis VERDIER rappelle qu'un gros travail a été fait pour limiter les impayés, par la Compagnie du Mont-Blanc et les services communaux.

MM. Pierre SLEMETT et Claude JACOT confirment l'impossibilité d'imposer l'assurance et le faible taux des impayés rencontrés à Chamonix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DM N°3 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET SPIC

M. Yvonick PLAUD détaille les sommes inscrites.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DM N°3 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET EAU

M. Yvonick PLAUD donne lecture de la décision modificative proposée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DM N°6 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET GENERAL

M. Yvonick PLAUD détaille les inscriptions proposées.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Abstentions : Mmes Isabelle MATILLAT, Françoise DEVOUASSOUX,
Flore MARCHISIO, M. Christophe DE LAAGE.**

ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET GENERAL - EXERCICES 2011 A 2016

M. Yvonick PLAUD commente le projet de délibération. Il précise qu'en deçà de 229 €, aucune poursuite n'est engagée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

PROPOSITION DE DEPOT DES ARCHIVES DATEES DE 1815-1900 AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-SAVOIE

Madame Sylvie CEFALI commente le projet de délibération qui complète une précédente décision pour les archives d'avant 1815. Elles demeurent consultables à distance grâce à la numérisation.

PROPOSITION DE STOCKAGE DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame Sylvie CEFALI donne lecture du projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

TARIFS POUR UN CONCERT DECENTRALISE

Madame Sylvie CEFALI donne lecture du projet de délibération pour l'adoption des tarifs du concert proposé.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

URBANISME

APPROBATION MODIFICATION N° 7 DU PLU

M. Jean-Michel COUVERT commente le projet de modification et détaille les projets justifiant celle-ci. Il détaille les trois projets à l'origine de la modification, les changements de zonage, avec les hauteurs maximales et les demandes de places de parkings (projet centre de tri), les reculs et hauteurs (la Vigie).

Il précise que l'enquête publique s'est déroulée en Septembre, qu'aucune opposition n'a été formulée. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec trois réserves : le PPRA (erreur de texte lors de la mise en révision), le stationnement vers la gare (il sera rendu obligatoire de remplacer par une convention d'amodiation en cas d'absence de réalisation de places de parking) et, pour le centre de tri, un ratio de un logement pour 100 m². Ces trois modifications ont été prises en compte dans la délibération.

Madame Flore MARCHISIO interroge sur la nature de l'activité à créer sur la Vigie.

Il lui est répondu qu'il s'agit du transfert de l'usine de piolets SIMOND, depuis les Houches, afin de conserver l'implantation dans la vallée.

M. Christophe DE LAAGE interroge sur le projet de brasserie de la gare.

M. Eric FOURNIER répond qu'il y a une dizaine d'années que la SNCF propose des projets sur ce site. La commune a parfois proposé de louer mais les tarifs sont très prohibitifs. Une réflexion d'ensemble sera menée sur le tènement ferroviaire proche, les espaces indispensables ou pas au fonctionnement de la SNCF, notamment le secteur entre deux gares.

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL se fait préciser quels bâtiments seront concernés par la hauteur maximale.

Réponse est apportée qu'il s'agit du local qui accueillera le test de cordes par SIMOND.

M. Bernard OLLIER s'inquiète de la circulation dans le secteur concerné par le logement sur le site Orange au Cry.

M. Jean-Louis VERDIER appuie les propos de **M. Bernard OLLIER**, notamment à propos des pompiers qui sortent de la caserne par la route des Pèlerins.

M. Jean-Michel COUVERT précise qu'il s'intéresse aussi au devenir du centre de tri actuel de la Poste.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

APPROBATION DU CONTRAT D'HYPOTHEQUE ENTRE M. ET MME BISSERON ET LA CAISSE DU CREDIT MUTUEL DE CHAMONIX - BEA ECOLE DES FRASSERANDS

M. Christian DUCROZ précise la délibération relative à l'acquisition par les époux Bisseron de l'école des Frasserands.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER ET ECHANGE PARCELLAIRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SA ELECTRICITE D'EMOSSON - HANGAR CMBH AUX MORAINES

M. Christian DUCROZ commente le projet de délibération.

M. Eric FOURNIER regrette certaines lenteurs des processus administratifs.

M. Jean-Louis VERDIER est satisfait de voir ce dossier aboutir, notamment pour abriter l'hélicoptère en hiver lors des PIDA.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

INFORMATION DU MAIRE : ACQUISITION VIA DROIT DE PRIORITE DE DEUX PARCELLES SNCF AUX PRAZ - REALISATION DE LA VOIE DOUCE

M. Christian DUCROZ informe le Conseil Municipal de la décision d'acquérir au prix de 63 €/m² par une somme de 150 381 €.

M. Eric FOURNIER se montre ravi de la résolution de ce dossier.

M. Michel PAYOT confirme l'intérêt de cette acquisition par la voie verte. Le reste des parcelles non utilisées pourra être revendu aux riverains.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

PROGRAMME DE LOGEMENTS D'ARGENTIERE : ETAT D'AVANCEMENT ET CRITERE D'ATTRIBUTION

Madame Aurore TERMOZ rappelle la réunion tenue la veille à Argentière pour présenter le programme d'accèsion, les critères et les conditions anti-spéculatives.

Madame Aurore TERMOZ lit le projet de délibération. L'objectif est de préciser les plafonds et la notion de petits logements.

Les logements seraient livrés en Septembre 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSTITUTION DE PASSAGE DE RESEAUX ELECTRIQUES SOUTERRAINS EN VUE DE L'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

M. Christian DUCROZ lit la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - LES BOIS

M. Christian DUCROZ lit la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DES JORASSES

M. Christian DUCROZ lit la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU SOUTERRAIN DE GAZ - ROUTE DES PRAZ

M. Christian DUCROZ lit la délibération.

La délibération est refusée, en raison de la gratuité de la servitude gratuite. Le projet sera représenté lors d'une prochaine séance, après le cas échéant une renégociation.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER D'ACQUISITION DES PARCELLES SIMOND SITUÉES EN EMPLACEMENT RESERVE N° 35 – LE BIOLLAY

M. Christian DUCROZ présente le dossier et demande au Conseil Municipal d'en prendre acte.

M. Michel PAYOT souhaite que ce terrain puisse accueillir une chambre funéraire, ce qu'approuve plusieurs élus et Monsieur le Maire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

TRAVAUX

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

M. Christophe DE LAAGE quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Madame Élodie BAVUZ donne lecture du projet de délibération et précise la nature des travaux et leurs coûts, le détail des phases certaines et optionnelles.

La délibération est approuvée à l'unanimité. Ne prend pas part au vote : M. Christophe DE LAAGE.

DEMOLITION DE L'ANNEXE DU BATIMENT SDIS PLACE DU MONT-BLANC

Madame Élodie BAVUZ présente le projet, en faisant référence aux engagements antérieurs.

M. Christophe DE LAAGE lit un texte ainsi rédigé :

« C'est la deuxième fois que le conseil municipal est appelé à voter pour l'avenir de ce bâtiment.

La première marquait le fait que Chamonix devenait propriétaire du bâtiment suite à un échange avec le département et conseil régional, délibération qui nous faisait déjà entendre une volonté de démolition pour la création d'un jardin alpin, projet ancien et récupéré aujourd'hui alors que nous vivons un contexte bien différent.

La deuxième fois ce soir, le conseil est appelé à donner l'autorisation au maire de signer un permis de démolition partielle pour des raisons d'ordre esthétique et d'entretien.

Ces deux délibérations nous orientent vers une démolition pure et simple de ces bâtiments mais je regrette et dénonce l'absence total de débat. On ne nous présente pas, ni les enjeux ni la complexité que représente ce secteur en particulier. C'est tout simplement inadmissible et nous demandons un report de cette délibération pour les raisons que je vais vous exposer.

Je tiens à rappeler que nos prédécesseurs se sont brûlés les ailes en lançant le projet du développement de Chamonix Nord. Bien que leurs intentions d'installer le sport, l'éducation et la culture dans cette partie de la ville étaient bonnes, ce projet monumental n'a pas réussi à convaincre les habitants et nous rejetons encore aujourd'hui tout intérêt à cet ensemble pourtant bien existant et bien en face de nous tous les jours.

Pendant le mandat précédent, vous avez plongé prudemment et avec beaucoup de mérite dans le vif du sujet en lançant le projet de l'espace culturel. Affaire bouclée, bien menée mais qui se solde en fait par une confusion générale, partagée entre un contexte financier difficile et des transferts de compétence entre la commune et la communauté de communes qui sont des dossiers structurants et tout aussi difficiles à mener.

L'enlisement dans lequel ce projet phare se retrouve aujourd'hui, est révélateur de la difficulté du problème à résoudre.

Un projet isolé sur cette place du Mont Blanc est probablement voué à l'échec. Ce n'est pas un secteur facile à occuper et le contexte urbain y est pour quelque chose.

La diversité de l'architecture, partagée entre le dos d'une résidence d'habitation d'une époque pseudo classique, un bâtiment aux lignes dictées par ses fonctions de hangar à

véhicules utilitaires, un hôtel qui par ses formes incisives s'impose dans le secteur, des tours grises et tristes portées en pied par des volumes ronds achèvent de nous donner ce spectacle désolant.

Rien n'est simple et ce paysage urbain plutôt mouvementé, est caractérisé par un isolement systématique de chacune de ces masses construites, qui n'ont rien en commun et qui n'arrivent pas à cohabiter ensemble.

La place du Mont Blanc souffre de cet état de fait, seul le marché hebdomadaire et quelques événements de grand ampleur y trouvent leur compte. Ils trouvent leur compte parce qu'on les laisse tranquille. Ils ne gênent personnes et rendent plutôt service à la collectivité. Ils amènent de la vie à proximité du centre ville.

A part ces événements, nous devons faire face à un vide urbain. Et ce vide s'avère compliqué dès qu'on se pose la question de son aménagement. C'est une problématique réelle et qui a fait couler beaucoup d'encre chez les politiques et les urbanistes. C'est une problématique qui n'a pas pas une solution évidente à trouver. Le problème du vide urbain se traite au cas par cas, il n'existe pas une vérité.

Rien n'est plus difficile à traiter que le vide urbain. C'est un lieu incertain et qui s'avère parfois malheureux pour la cohésion sociale d'une population. Un lieu qui peut porté atteinte au bon vivre d'une ville. Avec la Place du Mont-Blanc, notre ville se trouve aujourd'hui dans cette complexité.

Inconsciemment et collectivement, nous rejetons toutes nos désolations sur la caserne des pompiers, ce bâtiment est laid et il nous gêne le paysage. Notre espoir de retrouver le soleil se cristallise sur la démolition, faire disparaître de notre vue ce hangar à camion. Malheureusement une démolition n'apporte pas de solution au mal être que nous ressentons. Ce n'est pas l'aspect du bâtiment qui nous révolte, le problème est ailleurs.

Je n'ai pas l'intention de vous convaincre de l'évidence qu'une démolition représente un investissement aveugle et qui n'est évidemment pas souhaitable pour la collectivité. C'est juste irresponsable d'engager des frais dans cette direction sans avoir un projet d'ensemble.

Derrière une démolition, il faut aménager et rien n'est plus coûteux que l'aménagement du vide. Prenons l'exemple du parvis du téléphérique de l'Aiguille du midi. Pourquoi n'est il pas fini, pourquoi l'attente du public et de nos touristes s'est fait dans la poussière ? Tout simplement parce que l'aménagement extérieur est cher, et que cela coûte beaucoup d'argent pour finir correctement et équiper un grand espace vide.

C'est bien là la contrainte principale d'un bâtiment « objet ».

D'un point de vue social, que va nous apporter l'aménagement d'un jardin Alpin, sinon plus et toujours plus de vide. Encore un espace sans vie. On plonge tête baissé dans la création d'un lieu incertain, difficile à contrôler. Un vide qui éloigne encore un peu plus nos équipements sportifs et éducatifs du centre ville.

Croire qu'un jardin Alpin pourra répondre à cette problématique de cohésion urbaine est tout simplement immature.

Au contraire d'un espace sans vie, il nous faut retrouver de l'activité. Un pôle attractif, vivant et dynamique. Que des mains se tendent les unes vers les autres comme pour recréer une chaîne sociale à l'échelle humaine.

C'est ça la liaison dont notre tissu urbain a besoin aujourd'hui. Réunir le quartier Nord de la ville avec l'hypercentre de Chamonix.

Nous ne manquons pas de programme ni d'idée pour répondre à cette carence. Avec l'Office du Tourisme et la MJC, nous avons là deux pôles attractifs majeurs et profondément

humains. Ces deux équipements sont vieillissants et deviennent obsolètes face aux enjeux de demain.

Ils sont les candidats idéaux pour dynamiser ce secteur de la ville et leur céder un peu de notre budget serait une bonne stratégie d'avenir. Et l'Office du Tourisme et la MJC ont besoin d'être modernisé et restructuré.

Avec un peu de bonne volonté, délocaliser l'OT permettrait de libérer une partie conséquente des financements pour un projet d'ampleur. Et délocaliser la MJC peut sans aucun doute nous permettre de récupérer de l'espace qui associé à d'autres espaces libres dans les coupoles, nous permettrait d'envisager un accueil de qualité pour nos habitants et nos visiteurs.

Nous avons devant nous une pléiade de projets et de programmes que nous devons traiter et coordonner ensemble. Certains sont déjà lancés et ils concernent justement la Place du Mont Blanc et le quartier Nord.

Si on se limite aux deux plus récents portés par la ComCom, on a d'une part la réflexion pour une restructuration du centre sportif situé à l'extrémité Nord du quartier. Et de l'autre coté de la place du Mont Blanc, situé à la frontière avec le centre ville, on a la rénovation du Musée Alpin.

Pour ce qui concernent la ville de Chamonix et ses aménagements, l'avenir de l'Office du Tourisme est une vraie question, celui du Cinema en est une autre. Le devenir de l'espace culturel pousse dans les tiroirs, les coupoles vides et la tour T2 demande une sérieuse remise en question.

Il serait logique et tout simplement normal d'intégrer tous ces sujet dans notre réflexion d'ensemble. Ce sont des sujets qui commencent à devenir pressants et qui deviendront incontestablement inconfortable.

L'objectif de cet exercice est de réussir à réduire la fracture entre deux tissus urbains, le centre ville de Chamonix et son quartier adjacent au Nord.

L'apologie du vide ne nous aidera pas à atteindre cet objectif. Et cette délibération qui nous oriente vers une démolition de la caserne du SDIS ne résout en rien les problèmes dont nous devons faire face demain.

Mon point de vue n'est pas personnel et je ne cherche pas à avoir raison. Je ne me pose pas en opposant à un projet d'ensemble que je pense par ailleurs nécessaire. Je voudrais juste vous faire réaliser que nous avons les moyens de réussir à résoudre un problème difficile à traiter. Un problème d'urbanisme que Chamonix traîne comme un boulet depuis plusieurs générations.

Celui de relier le quartier Nord avec son centre ville.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous prie de croire en ma sincérité, en mon dévouement et en ma loyauté.

Au nom de l'intérêt commun pour lequel je donne mon temps, je m'engage à partager toutes mes compétences pour nous aider à résoudre cette équation difficile. Et je vous assure que cette équation ne commence pas par cette dépense inutile dédiée à la démolition de la caserne.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Eric FOURNIER rappelle que la délibération proposée ne concerne pas la caserne mais son annexe, le bâtiment voisin entre la caserne et le musée alpin.

La commune a eu des options culturelles sur le secteur, mais la délibération proposée ne concerne que l'annexe, les autres parties citées dans le texte ne justifiant pas une délibération du Conseil, le Maire pouvant les décider seul. Quoi qu'il arrive, cette annexe doit être démolie. On reparlera ultérieurement de l'ensemble du site, de l'avenir du cinéma, du complexe Chamonix Nord, à l'occasion du prochain budget.

M. Eric FOURNIER confirme le projet de démolition et de réalisation du jardin alpin.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : M. Christophe DE LAAGE,

Abstention : Mmes Flore MARCHISIO, I. MATILLAT, F. DEVOUASSOUX.

RESSOURCES HUMAINES

MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Madame Aurore TERMOZ donne lecture du projet de délibération et en explique les termes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES

CONVENTION D'OCCUPATION SPORTIVE LES PLANARDS

Madame Marie-Noëlle FLEURY informe que cette délibération est reportée à une prochaine séance.

INFORMATION DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION

Madame Michèle RABBIOSI informe le Conseil Municipal des décisions de non préemption.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE - ARTICLE L. 2122.22

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURE DES BAUX ET CONVENTIONS

Madame Michèle RABBIOSI informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

Le secrétaire de séance,



Elodie BAVUZ.

